



© Patricia Broas

## Création du Parc urbain national de Kotka

Ville de Kotka

Le Parc urbain national de Kotka, situé le long de la rivière Kymijoki et sur la côte du golfe de Finlande, est constitué de quartiers bâtis dans de vastes espaces verts, reliés par des corridors écologiques. Il couvre une superficie de 2 675 hectares et relie les sites les plus importants de la ville de Kotka, afin de créer un réseau uniforme et facile à parcourir. Il comprend un ensemble complet de paysages – avec leurs composantes naturelles et culturelles –, ainsi que des aires de loisirs que la ville s’est engagée à préserver. Le ministère de l’Environnement a approuvé la demande de la ville de créer un parc urbain national en 2014. Le statut des parcs urbains nationaux est défini dans la loi finlandaise sur l’utilisation des sols et la construction. Le concept de parc urbain national finlandais, véritable outil de conception d’une utilisation durable des sols, a été récompensé par le Réseau européen du patrimoine des jardins en 2014, dans la catégorie des Concepts verts à grande échelle.



Le Comité des Ministres a décerné une Mention spéciale du Prix du paysage de la Convention européenne du paysage du Conseil de l’Europe à la réalisation, dans le cadre de la 6<sup>e</sup> Session du Prix du paysage 2018-2019.

Le projet a montré que la prise en compte du paysage a guidé avec grand succès le processus de planification, avec une participation du public qui a commencé dès les étapes initiales du projet. Des éléments paysagers préexistants, parfois dégradés, ont été réhabilités et intégrés dans un réseau spatial à grande échelle cohérent constitué d’une combinaison d’espaces verts et bleus (rivières, zones marines et sous-marines) reliés par des corridors écologiques. Les lieux d’habitation s’inscrivent harmonieusement dans la nature environnante. La réalisation a contribué favorablement à la qualité de la vie quotidienne et au bien-être de la population.

Reconnu pour sa grande valeur, et conformément à la Résolution CM/Res(2017)18 du Comité des Ministres, le projet fait ainsi partie de l’Alliance du Prix du paysage du Conseil de l’Europe, en tant que source d’inspiration.

Le statut spécifique des Parcs urbains nationaux, défini par la loi finlandaise sur l’utilisation des sols et la construction, est également une source d’inspiration.